



Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2023/59

Référence SPW-ARNE : 10012145

AFFICHAGE DE LA DÉCISION D'IMPOSER OU NON UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

CONFORMÉMENT AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public que **la Fonctionnaire technique** a décidé en date du **8 septembre 2023** que **le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et qu'une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.**

Le demandeur est **s.a. S.B.M.I.**, demeurant à **route de Wallonie 4B à 7011 MONS (GHLIN)**.

Le terrain concerné est situé **Rue des Taillis 4 à 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING 5e division section B n° 920 N 32**.

Le projet consiste en **Exploiter un chantier de désamiantage d'applications amiantées en zone balisée dans une ancienne conciergerie d'école**,

Conformément aux dispositions de l'article D.65 et R.21 du Code de l'Environnement, la décision peut être consultée, **uniquement sur rendez-vous**, du **13 septembre 2023** au **03 octobre 2023**, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- le mardi de 7h45 à 11h45 et de 12h45 à 16h30 ;
- le jeudi et vendredi de 7h45 à 11h45 ;
- le jeudi de 12h45 à 20h00 ;

Pour les consultations, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du **service d'urbanisme** - Courriel : **enquete@seraing.be** - Tél : **04/330.84.87**.

Ce document stipule les conditions dont la décision est assortie, les motifs et considérations qui ont fondé cette décision ainsi que les principales mesures destinées à éviter, réduire et, si possible, compenser les effets négatifs importants.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès de la **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus.

SERAING, le 13 septembre 2023.

Pour le collège,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(délégation du 20 juillet 2023)
(CDLD art. L1132-5)

M^{me} Myriem NOURI
Agente technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24 mars 2023)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} Julie GELDOF
Cinquième Échevine